

et à faire preuve d'agressivité sur les marchés d'exportation. Je pense que c'est à cela que songent avant tout la plupart des gens de l'Ouest qui ont manifesté des appréhensions à propos de ce bill.

• (2140)

Il y a des questions précises dans le bill même qui nous inquiètent aussi et dont nous avons déjà parlé. Par exemple, la définition de producteur. Qui est producteur? D'après le texte du bill, étant entendu que c'est un bill d'autorisation, qui ne fait que permettre aux provinces de faire certaines choses dans le cadre d'une loi fédérale, les provinces ont le droit de déterminer qui est producteur. Cependant, honorables sénateurs, différentes provinces pourraient adopter des définitions différentes. C'est une chose qui nous inquiète. Nous aimerions mieux une définition qui s'appliquerait à tout le pays, afin qu'au moins, il y ait égalité. Nous nous inquiétons en outre que la création d'un conseil de commercialisation soit décidée sans un vote catégorique par les producteurs, savoir les principaux intéressés dans l'industrie, ceux qui produisent, qu'il s'agisse de porcs ou de poulets ou d'œufs. Nous ne voudrions pas que ceux qui participent à la production soient obligés d'adhérer à un régime ou plan de commercialisation sans un vote catégorique de leur part. La présente mesure ne nous satisfait pas entièrement à ce sujet. Nous craignons qu'elle n'entraîne le morcellement du marché canadien. Nous croyons que parce que nous nous considérons comme un seul pays, le marché canadien doit être ouvert aux producteurs de chaque région du pays. De même que nous ne voudrions pas décréter que les chausures destinées aux Manitobains doivent être fabriquées par des Manitobains, nous ne voudrions pas dire non plus que les porcs ou les bestiaux destinés aux gens de l'Ontario doivent être produits en Ontario. Nous voulons que tous les producteurs canadiens aient accès à tous les débouchés au Canada.

J'ai déjà remercié les honorables sénateurs d'avoir accepté de renvoyer le bill au comité et de reporter le débat à quelques jours de sa présentation ici car cela a permis à ceux d'entre nous qu'intéresse particulièrement cette question de nous entretenir avec différents groupes de producteurs. J'ai consacré la période entre le jour de l'an et la séance du comité à m'entretenir du bill avec le plus grand nombre possible de personnes dans l'Ouest, afin de connaître leurs points de vue. En général, ceux qui sont censés être les principaux intéressés—c'est-à-dire les aviculteurs—se sont déclarés favorables à l'adoption du projet de loi. Ils n'étaient pas tout à fait satisfaits—du moins ceux avec qui j'ai pu en parler—de toutes les dispositions, mais ils estimaient au moins qu'il s'agissait d'une mesure progressiste et ils étaient disposés à l'adopter afin de voir quelles en seraient les répercussions. D'autres qui avaient manifesté une certaine hésitation tout d'abord, c'est-à-dire les éleveurs de porcs et de bovins, étaient encore préoccupés, mais les amendements, notamment à l'alinéa c) de l'article 2 et au nouveau paragraphe (3) de l'article 18 semblent les protéger suffisamment contre l'imposition d'un programme dont ils ne veulent pas. Ce délai a donc fourni au moins une occasion de tenir des consultations supplémentaires auxquelles je tenais particulièrement. Il eut été possible que le comité sénatorial permanent des banques et du commerce reçoive, s'il en

avait eu le temps, bien plus d'instances qu'il n'en a entendues. La United Grain Growers, qui groupe un grand nombre de cultivateurs céréaliers de l'Ouest du Canada, était disposée à comparaître devant le comité si ce dernier en avait eu le temps. C'est leur président qui m'en a informé. Ce groupement fait toujours d'importantes réserves au sujet du projet de loi et j'aurais personnellement voulu avoir un peu plus de temps pour le consulter. Mais tout bien pesé, honorables sénateurs, les problèmes dans l'industrie de la volaille et des œufs, les articles et les amendements qui ont été introduits et le fait que les éleveurs de porcs et de bétail ne sont pas astreints, me porte à croire qu'il est dans l'intérêt général de l'agriculture d'adopter aujourd'hui ce projet de loi.

Je veux cependant, honorables sénateurs, faire très nettement état, comme je l'ai déjà dit au comité, des réserves que nous manifestons. Je veux préciser officiellement et sans l'ombre d'un doute que si un conseil quelconque dont la création est prévue adoptait à l'avenir une attitude de dissimulation ou si une politique de balkanisation commerciale se dessinait tendant à créer des marchés agricoles protégés à l'intérieur même du Canada, je m'opposerais personnellement, comme le feront, j'en suis sûr, les producteurs de l'Ouest, à toute extension future de la loi et j'en réclamerai ici-même l'abrogation. Nous ne considérons pas qu'il y a dix marchés distincts au Canada; nous considérons notre pays comme un tout. Je veux indiquer très clairement à ce moment-ci que, compte tenu des réserves qu'ont exprimées les producteurs de l'Ouest dans les divers mémoires qu'ils ont présentés à la Chambre des communes, des déclarations qui ont été faites aux séances de notre comité, des commentaires qu'ont faits dans cette Chambre mes collègues de l'Ouest, nous sommes prêts—du moins, je le suis—à adopter le bill à ce moment-ci, mais à la condition précise que, si les craintes que nous avons exprimées se concrétisent de quelque façon dans l'avenir, nous voulons alors pouvoir rappeler dans cette enceinte aux honorables sénateurs que ce n'était pas la condition de l'adoption du bill à cette étape.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Martin, avec l'appui de l'honorable sénateur Connolly (Ottawa-Ouest), propose que ce bill soit lu pour la troisième fois. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'honorable M. Phillips: Sur division.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté sur division.)

• (2150)

LA SANCTION ROYALE

AVIS

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante: